





« Services aux personnes et accompagnement des personnes handicapées vieillissantes : de nouvelles pratiques à inventer »





Intervention CREAI 14 mars 2013

Un projet soutenu par la Région Bretagne



Marie-Laure Garin, Coordinatrice du SAMSAH, ADAPEI 22 Marie LUBY, Assistante technique du SAAD, ADMR 22





Les objectifs du projet







Quantifier le nombre de personnes déficientes intellectuelles vieillissantes (PDIV) dans les Côtes d'Armor et, par extrapolation, dans la région Bretagne.

Rendre visibles et lisibles les services destinés à l'accompagnement de ce public.

Faciliter le libre choix du lieu de vie pour les PDIV, quelque soit leur âge, en développant la complémentarité entre les acteurs du secteur du handicap et de l'aide à domicile.





Proposer un recueil de bonnes pratiques de coopération entre les acteurs du handicap, des services à la personne, voire des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), qui soit transposable aux autres départements bretons, mais aussi à d'autres types de publics et notamment aux personnes handicapées psychiques.

Aider les aidants familiaux : aide aux aidants, structures de répit, information, accompagnement des parents dans la réalisation du projet de vie de leur enfant, etc.





L'étude s'est déroulée du 22 novembre 2011 au 21 septembre 2012.

Le pilotage du projet a été assuré par AURORE PONT chargée de mission









Expérience de coopération entre un SAMSAH et un SAAD











Nos missions, nos organisations



Missions du SAAD de l'ADMR:



Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile concourent notamment :

- > Au soutien à domicile ;
- ➤ A la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne ;
- > Au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Les SAAD interviennent auprès :

- > De personnes âgées de soixante ans et plus, malades ou dépendantes ;
- > De personnes adultes de moins de soixante ans présentant un handicap ;
- > De personnes adultes de moins de soixante ans atteintes de pathologies chroniques.

Pour intervenir auprès de ces personnes, les SAAD bénéficient :

- > Soit d'une autorisation du Conseil Général ;
- > Soit de l'agrément qualité.



Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile

Référent personne Handicapé

Participe à l'évaluation et au fonctionnement du service

Participe à l'évaluation interne ou externe du service

Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de service

Assure la transmission de l'information relative au service

Assistante Technique:

Evalue les besoins

Définit le projet de vie du demandeur avec lui

Formalise l'action qui sera mise en œuvre

Se coordonne avec les partenaires

Evalue régulièrement l'intervention ou l'aide technique mise en œuvre

Organise l'activité des intervenants.

Aide à Domicile

Effectue un accompagnement social et un soutien auprès des publics fragiles dans leur vie quotidienne.

Participe à l'évaluation de la situation et aux concertations avec les partenaires

Stimule et accompagne les personnes dans la réalisation des actes de la vie courante:

- Aide/ Stimulation pour l'hygiène corporelle
- Aide/ stimulation à l'habillage/déshabillage
- Aide à la préparation des repas
- Aide aux transferts (lit-fauteuil, fauteuil-chaise percée..)
- Accompagnement courses, rendez-vous médicaux, promenade...
- Accompagnement social (stimule les relations sociales, accompagne dans les activités de loisirs..)





Présentation du SAMSAH ADAPEI 22

En 2009: création de la plateforme de coordination ADAPEI 22 « Centre ressource et de coordination »

La plateforme départementale de coordination ADAPEI22

Directeur / Secrétaire

La coordination des SAVS CESF / psychologue

Le SAMSAH

Coordinatrice/ IDE/ AS/ psychologue/ psychomotricienne/ Ergothérapeute / Assistante sociale Les postes transversaux

Ergothérapeute / Assistante sociale





Présentation du SAMSAH ADAPEI 22

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (de 20 à 60 ans) > à domicile.

- Type du handicap: mental (parfois troubles psychiques associés), psychique (avec problèmes de santé autres que la pathologie psychiatrique), polyhandicapés.
- Secteur d'intervention: les Côtes d'Armor
- Agrément : 23 places





Missions

Centre ressource

Évaluation /diagnostic

Cellule de soutien

- ➤ Mise en place du plan d'aide (humaine et technique)
- ➤ Soins d'éducation à la santé et de prévention / soins ponctuels
- Cellule de « veille »

Cellule de coordination

- ➤ Lien entre les intervenants (partage des informations)
- > Proposition de temps de concertation

Transmettre une philosophie d'accompagnement:

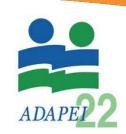
> Savoir-faire et savoir être (spécificités du handicap)



« faire - faire »



La coopération du point de vue des responsables d'équipes d'intervention



Provenance de la demande :

- Personne concernée ou un membre de son entourage
- > MDPH
- Partenaire

Rôle du responsable d'équipe :

- Recueillir les informations sur la situation singulière de chaque personne aidée afin de les transmettre à chaque professionnel appelé à intervenir
- Proposer et organiser un plan d'aide adapté aux besoins et aux souhaits de la personne
- Transmettre les informations nécessaires au bon déroulement de l'accompagnement et anticiper les difficultés de l'intervention
- Garantir la continuité de l'accompagnement, en organisant, pour les AVS, les interventions par binômes ou trinômes
- Se coordonner avec les partenaires





Evaluation et mise en place de l'aide humaine

RENCONTRE COMMUNE

<u>Personnes concernées</u>: Partenaires compétents (assistante Technique pour l'ADMR, coordinatrice pour l'ADAPEI..), usager, membre de la famille, tuteur...

<u>Lieu:</u> Soit au domicile de l'usager, soit au sein des locaux d'un des partenaires.

Objectifs:

- Définir les besoins,
- Repérer les attentes de l'usager
- Déterminer les objectifs d'interventions
- Établir l'organisation des interventions (temps d'intervention, fréquence, jour d'intervention, quels professionnels..)

VISITE A DOMICILE COMMUNE AVANT LA PREMIERE INTERVENTION

<u>Personnes concernées:</u> L'usager, membre de la famille, professionnels qui interviendront au domicile (AVS, AS, ES...), Assistante Technique (ADMR), coordinatrice (ADAPEI)

Objectifs:

- > Reprise des objectifs de l'accompagnement et des missions de chacun
- ➤ Rencontre et présentation des auxiliaires de vie à l'usager
- > Explication de l'outil de transmission : le livret d'accompagnement



Suivi de la situation et coordination entre les services



Partage d'informations pour assurer une bonne coopération au quotidien

TRANSMISSIONS D'INFORMATION

> SAMSAH propose un livret d'accompagnement :

Recueil de données administratives, habitudes de vie, évaluation des capacités/incapacités, coordonnées des intervenants et proches, transmissions + intègre les outils des autres services

➤SAAD propose un cahier de transmissions commun à l'ensemble des intervenants :

Coordonnées de la personne, besoins, transmissions des AVS et des autres professionnels, activités réalisées au cours de chaque intervention Assurer le bon déroulement des interventions dans la durée

CONCERTATION ENTRE PARTENAIRES

- Contacts téléphoniques ou courriels fréquents : disponibilité, soutien des partenaires, cohérence des interventions
- ➤Temps de concertation : au moins une fois par an, + dès que nécessaire (évolution, problème particulier, réévaluation...) ; à la demande d'un partenaire, de la personne, d'un aidant, le plus souvent du coordinateur
- Autres rencontres : soutien clinique, échange d'informations, travail sur les outils

ENCADREMENT DES EQUIPES D'INTERVENTION

- Responsables d'équipe : écoute, veille et soutien des interventions des professionnelles
- ➤ Echanges quotidiens en équipe

1.Temps AVS/ SAMSAH:

Les problèmes rencontrés au quotidien



2.Echange autour du handicapSoutien et écouteCréation d'outils simplesadaptés à la personne



5.Réévaluation de la pertinence des outils et des réponses

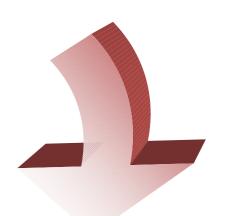
Travail autour de nouvelles observations

<u>OU</u>

Relais (fin de notification, départ à la retraite, présence non nécessaire)

Les AVS : les acteurs principaux de l'accompagnement quotidien de la personne

Comment travailler ensemble?



4.Renforcement

du travail des AVS

Utilisation des

outils avec la personne

Séances

d'éducation à la

santé

Transmissions

SAMSAH/AVS

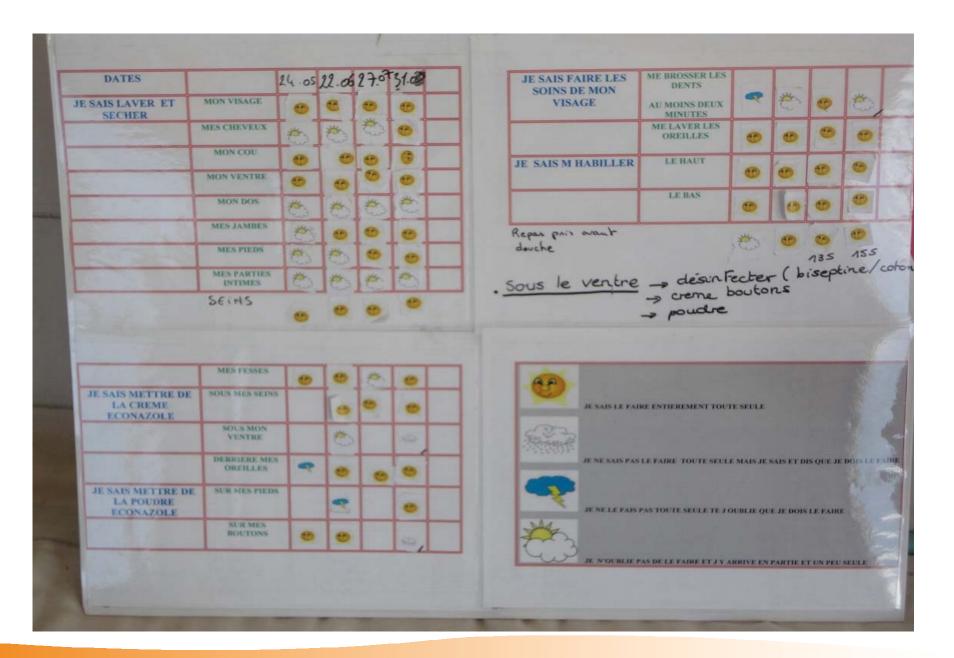


3. Compte rendu
Mise en place avec les
AVS des outils crées
dans le quotidien à
domicile avec la
personne en situation
de handicap

JEU DU SELF SERVICE ET EQUILIBRE ALIMENTAIRE



LES CAPACITES ET LES RESSOURCES DE LA PERSONNE





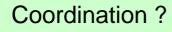




Evolution de l'accompagnement et coopération générale entre les différents services :

Relais progressif sur l'accompagnement médical:

- SAAD > hygiène, stimulation dans RDV médicaux, prise TTT
- Mise en place libéraux / CMP ...
- SSIAD / HAD
- réseaux de soins / CLIC



Relais progressif sur l'accompagnement social:

- SAAD > Activités occupationnelles et ouverture vers l'extérieur
- MDD
- mise en place mesure de protection
- transport
- Aide financière: PCH / aide sociale / APA?

Importance du travail en partenariat avec:

Structures d'accueil temporaire / temps plein / de jour

Travail sur alternatives possibles (ex: résidence accueil / habitat partagé)





Difficultés repérées:

- La coopération ne doit pas reposer uniquement sur des personnes
- S'obliger à provoquer les rencontres
- Les temps de coordination pour les AVS ne sont pas forcément reconnus
- Difficultés financières (critères PCH)
- Changement des pratiques et mode d'accompagnement (culture associative / appréhension des personnes accompagnées)

LA PERSONNE

ADAPTATION

SOUTIEN / TUTEUR







« ACCOMPAGNER ENSEMBLE » MOTS et PICTOS CLES

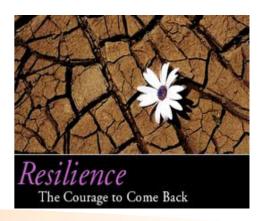
PASSE/AVENIR

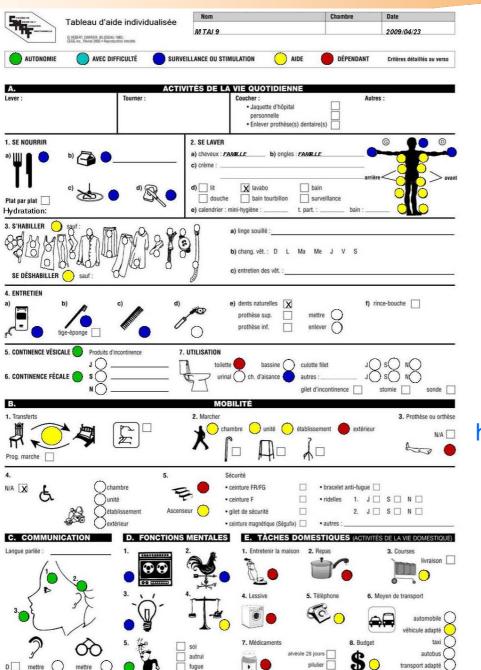






RESSOURCES





Tablier de fumeur

ambulance (

Vigilance:



| × | | | |
|---|--|--|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

http://www.demarchesmaf.com



Documents mis en ligne sur nos sites :

- www.admr35.org
- www.adapei22.com